



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale  
des territoires

Service logement et urbanisme

Unité planification et aménagement

Affaire suivie par : Lara Barhoum

Tel : 03 51 16 51 59

Fax : 03 24 37 51 17

@ : lara.barhoum@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 20 avril 2018

Monsieur le Président de la communauté de  
communes Ardennes Thiérache

6 Rue de la Fontaine

08260 Maubert-Fontaine

Objet : élaboration du PLU de Liart.  
Pièce jointe : plan de zonage (1 planche au format A4).

Vous avez procédé à la saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur le projet de PLU de Liart.

La CDPENAF a examiné le projet lors de sa séance du 20 avril 2018 au cours de laquelle M. Delamarre, maire de Liart a été entendu. Il était accompagné de M. Perri, directeur général des services de la communauté de communes et de M. Milot du bureau d'études OMNIS conseil.

La commission s'est prononcée sur le plan de zonage ainsi que sur les dispositions du règlement relatives aux extensions et annexes aux habitations situées dans les zones agricoles et naturelles. Je vous informe que cette **commission a émis un avis favorable au projet présenté en commission** au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour le Préfet,  
le directeur départemental adjoint des territoires

Christophe Manson

Copie à : Monsieur le maire de Liart

PLU de Liart  
Plan de zonage annexé à l'avis de la CDPENAF réunie le 20 avril 2018

